

Les interventions du Fonds Social Européen

**Journée de présentation des programmes
européens dans l'ARIEGE
03 octobre 2008**

Le Fonds Social Européen 2007-2013

Compétitivité régionale et emploi

Les types d'opérations éligibles, le cadrage financier du FSE sont précisés dans un document contractuel établi entre le Ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'Emploi et la Commission Européenne et adopté le 9 Juillet 2007

Le volet régional du PO FSE

doté pour la période de 2007-2013
de 192 millions d'euros dont 185
millions sont dédiés au
cofinancement des politiques
nationales, régionales et locales
en matière d'emploi, de formation
et d'insertion professionnelle

Les objectifs du volet régional FSE

Soutenir les politiques nationales, régionales et locales mises en œuvre pour :

- Anticiper et gérer les mutations économiques
- Combattre le chômage
- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en grande difficulté
- Lutter contre les discriminations dans le monde du travail
- Promouvoir le capital humain, les innovations

La gestion du volet régional FSE

sera partagée :

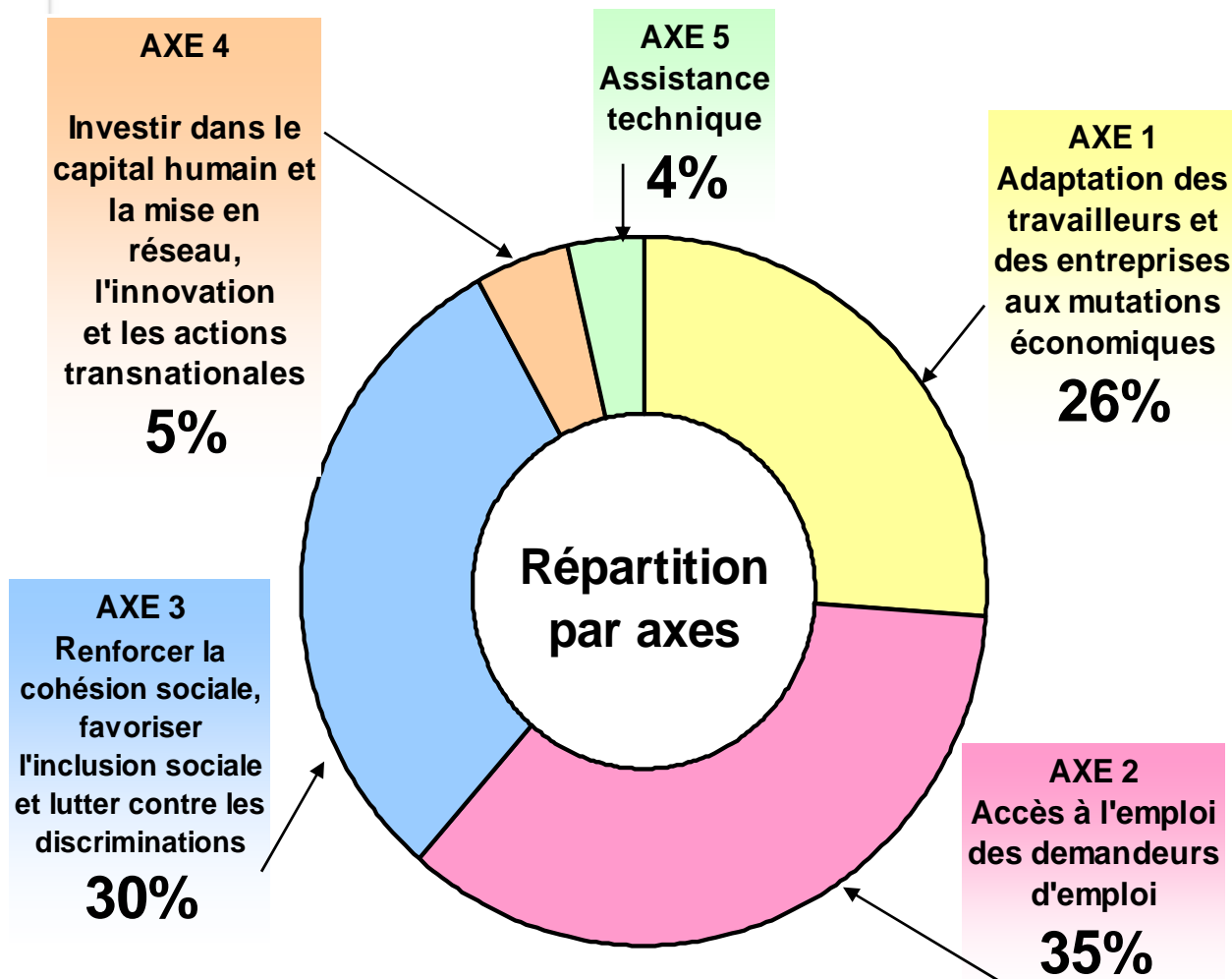
- L'Etat - 74 millions d'euros
- La Région Midi-Pyrénées - 53 millions d'euros
- Les Départements (7) se répartissant 21,4 millions d'euros dont **2 033 568 € alloués à l'Ariège**
- Les groupements intercommunaux porteurs d'un PLIE (5) - 14 millions euros
- Les OCPA - 23 millions euros

La stratégie mise en œuvre

La concentration thématique et financière

- Plus de 90% des crédits de l'enveloppe régionale concentrés sur les trois premiers axes d'intervention
- Des résultats attendus en définissant les bénéficiaires et en ciblant les publics
- Recherche d'une bonne coordination entre les différents gestionnaires pour obtenir cohérence et efficacité dispositifs

La concentration thématique et financière



Axe 1 – Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques



50 millions € pour :

- . Anticiper et gérer les mutations économiques (diagnostics, gestion prévisionnelles des compétences)
- . Développer les compétences par la formation des salariés des PME et la validation des acquis de l'expérience, apprentissage, stratégies de vieillissement actif)
- . Développer l'esprit d'entreprise



Axe 2 - Accès à l'emploi



68 millions € pour soutenir :

- . la modernisation du service public de l'emploi (accompagnement renforcé des DE, accès des jeunes au marché du travail, coordination des acteurs de l'emploi)
- . les formations qualifiantes
- . l'intégration des femmes sur le marché du travail



Axe 3 - Cohésion & inclusion sociale - Lutte contre les discriminations

58.5 millions € pour :

- Accompagner les politiques publiques concourant au renforcement de la cohésion sociale PLIE et PDI

dotation prévue pour l'Ariège par voie de Subvention Globale : 2 millions d'€

- Soutenir l'inclusion sociale (actions en faveur des publics en difficulté, lutte contre le décrochage scolaire)

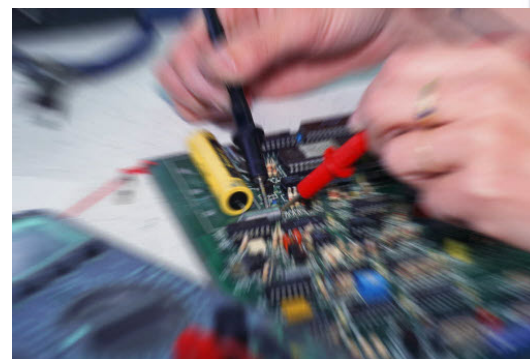
- Lutter contre les discriminations et agir en faveur des habitants des ZUS



Axe 4 – Investir dans la capital humain et les innovations

8.7 millions € pour :

- . Soutenir l'innovation pédagogique (formation à distance)
- . Professionnaliser les acteurs de projets d'utilité sociale (dispositifs locaux ...)
- . Renforcer l'accès aux financements européens pour les petits porteurs de projets associatifs



Axe 5 - Assistance technique

6.8 millions € pour :

- . Les actions concourant à la promotion de l'intervention de l'Union Européenne
- . Le renforcement des moyens et des actions concourant à une bonne gestion du programme



Les taux de cofinancement

Les taux de cofinancement du FSE peuvent varier selon les axes de **45 % à 70 %**.

Axes	Montants FSE par axe	Taux de cofinancement FSE maximal
1 - Mutations éco.	50 M€	45 %
2 - Accès emploi	68 M€	50 %
3 - Cohésion sociale	58.5 M€	50 %
4 - Capital humain	8.7 M€	55 %
5 - Assistance technique	6.8 M€	70 %

Les règles

Plusieurs règles doivent être respectées lors du montage de la demande de concours de FSE, par exemple :

- le cofinancement sollicité auprès du FSE doit avoir une valeur significative au regard du coût total du projet et des garanties offertes par le demandeur sur le plan administratif et financier
- pour chaque projet il doit y avoir un cofinancement national dûment justifié
- **la priorité européenne visant l'égalité femmes hommes doit être prise en compte dans l'élaboration du projet**

1 projet européen c'est ...

- 1 bénéficiaire éligible
- 1 opération et un public cible éligibles
- 1 période de réalisation
- 1 total de dépenses à acquitter pour la bonne réalisation du projet
- 1 plan de financement avec des cofinanceurs

Votre contact

pour vous informer pendant la phase de montage de votre dossier :

Au sein de la DRTEFP Midi-Pyrénées,
le service FSE :

Mlle Bérangère KETSCHKER
au 05 67 73 63 64

berangere.ketschker@dr-midipy.travail.gouv.fr

Les documents à télécharger

- Le PO FSE - Programme Opérationnel FSE
- Le DOMO - DOcument de Mise en Œuvre
- Le dossier de demande de subvention

sont disponibles sur le site :

www.europe-en-midipyrenees.eu

Merci de votre attention